



Schaan/FL, le 20 avril 2026

Communiqué de presse concernant l'audience dans l'affaire «Italie contre Autriche» devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Litige concernant le transit alpin : les organisations environnementales craignent un effet domino

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) à Luxembourg examinera le 21 avril 2026 le recours en matière de transit engagé par l'Italie contre l'Autriche. Elle devra alors déterminer ce qui prime: la libre circulation des marchandises ou la protection des personnes et de l'environnement. Dans une lettre ouverte, 67 organisations environnementales demandent le maintien des restrictions de transit et des mesures de protection de la qualité de l'air sur l'axe du Brenner.

L'audience, initialement prévue pour décembre 2025, est attendue avec impatience : la CJUE devra déterminer si les mesures de régulation du transit mises en place au Tyrol enfreignent le droit à la libre circulation des marchandises et doivent donc être annulées. Dans une lettre ouverte dès le début de l'année, adressée au commissaire européen Apostolos Tzitzikostas et aux ministres des Transports des pays alpins, 67 organisations environnementales, CIPRA International en tête, ont mis en garde contre un effet domino si la décision venait à être en faveur des plaignants italiens: les mesures de protection des personnes et de l'environnement le long d'autres axes de transit alpins pourraient alors également être levées, voire ne plus être adoptées à l'avenir. Le transport routier de marchandises deviendrait ainsi prioritaire, au détriment de modes de transport plus respectueux de l'environnement comme le rail. Les objectifs de la politique environnementale de l'UE qui visent à préserver et à protéger l'environnement, ainsi qu'à protéger la santé humaine, s'en trouveraient durablement compromis. Les futures mesures de gestion du trafic visant à protéger les personnes et l'environnement pourraient échouer face au principe de la libre circulation des marchandises.

Retour à une politique commune des transports

En 2025, 2,4 millions de camions ont traversé le col du Brenner entre l'Autriche et l'Italie, un chiffre inégalé sur aucune autre autoroute transalpine. Ce trafic routier intense entraîne des embouteillages fréquents, ainsi que des nuisances sonores et environnementales pour les riverains. Les travaux de rénovation des ponts, qui s'imposent de tout urgence, aggravent encore la situation. Avec des interdictions la nuit et le week-end, des interdictions sectorielles et autres mesures similaires, le Land du Tyrol tente d'endiguer le trafic de contournement,



nuisible au climat et à l'environnement. En 2024, l'Italie a déposé un recours contre ces mesures devant la Cour de justice de l'Union européenne, arguant qu'elles restreignent la libre circulation des marchandises. Indépendamment de la décision de la CUJE, attendue pour la fin 2026, il est grand temps de remettre en place une politique des transports transfrontalière, déclare Uwe Roth, Président de CIPRA International : «Nous appelons les ministres des Transports des pays alpins, à trouver ensemble des solutions durables qui prennent en compte les populations vivant le long des axes de transit alpins, qui préservent l'environnement et transfèrent le transport de marchandises de la route vers le rail.»

Autres déclarations concernant le trafic de transit dans l'espace alpin :

«Si le principe selon lequel la libre circulation des marchandises prime sur la santé humaine et la protection de l'environnement venait à s'imposer, ce serait un coup dur pour toute l'Europe, et pas seulement pour les régions situées le long de l'axe du Brenner.»

Francesco Pastorelli, Directeur de CIPRA Italie

«Le recours introduit devant la Cour de justice de l'Union européenne montre une fois de plus à quel point il est urgent de trouver une solution européenne coordonnée pour le trafic transalpin. L'arrêt rendu dans le cadre de la procédure d'infraction servira de référence pour définir à l'avenir une politique des transports durable conformément au protocole «Transports» de la Convention alpine, tant en Autriche que dans l'ensemble de l'espace alpin.»

Stephan Tischler, président de CIPRA Autriche et chercheur en sciences des transports à l'université d'Innsbruck

«La suppression des mesures incitatives existantes visant à lutter contre le trafic de transit excessif sur l'axe du Brenner serait un signe désastreux en faveur d'une circulation sans restriction des marchandises dans toute l'Europe. Mais ce sont surtout les axes routiers transalpins sur tous les itinéraires de transit alpins qui seraient particulièrement touchés.

Elisabeth Ladinser, présidente de la Fédération du Tyrol du sud pour la protection de la nature et de l'environnement / CIPRA Tyrol du sud

«Le long de l'axe de transit nord-sud du Brenner, il faut davantage de mesures efficaces, et non moins, pour corriger la distorsion de concurrence entre la route et le rail. C'est la seule façon de protéger efficacement les personnes et les écosystèmes alpins fragiles contre le trafic routier excessif.»

Katrin Dorfschmid, directrice de Pro Alps Suisse



«Année après année, le trafic de transit à travers les Alpes atteint de nouveaux records. La Suisse ne connaît que trop bien cette pression; ce dont nous avons besoin, c'est une transition de fond vers une mobilité durable et non d'un arrêt de la CUJE qui contraint les régions alpines à l'inaction.»

Manuel Herrmann, directeur de CIPRA Suisse

«"Le litige entre l'Autriche et l'Italie fixera un précédent dans la régulation du trafic sur les grands axes alpins. A l'ouest des Alpes, la grande majorité des camions franchit les Alpes entre l'Italie et la France par le tunnel du Fréjus. Au lieu de faire le choix raisonnable d'une régulation du trafic, les deux Etats ont choisi de transformer la galerie de sécurité de ce tunnel routier en deuxième tube de circulation. En doublant la capacité, ce tunnel routier viole la Convention alpine. Nous avons besoin d'une approche concertée à l'échelle alpine en matière de gestion des transports.»

Alain Boulogne, vice-président de CIPRA France

«La réduction du trafic transfrontalier, en particulier du trafic routier, doit être un objectif central de toute politique vouée à la protection de l'environnement et à la santé publique. Il est indispensable que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour transférer au moins le transport de marchandises vers le rail.»

Piero Belletti (secrétaire général, Pro Natura Italie)

«La suppression de l'interdiction de circulation nocturne des poids lourds, des interdictions sectorielles et des autres restrictions de transit en vigueur au Brenner iraient à l'encontre tant des objectifs de la Convention alpine que de l'objectif de l'UE visant à transférer le transport vers le rail.»

Gerhard Unterweger, Initiative Stop Transit – Tyrol oriental



Ce communiqué et des photos de presse en version imprimable sont disponibles au téléchargement à l'adresse suivante: www.cipra.org/fr/communiqués-de-presse.

Pour toute question, veuillez contacter:

Paul Kuncio, CIPRA International (chargé de mission), +423 2375310, paul.kuncio@cipra.org

Michael Gams, CIPRA International (communication), +423 2375304, michael.gams@cipra.org

La CIPRA, bien vivre dans les Alpes

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui dispose de représentations dans sept pays alpins et d'un réseau de plus de 100 associations membres. La CIPRA œuvre pour un développement durable sur des bases scientifiques, à travers une communication variée, un travail de sensibilisation politique et la réalisation de projets concrets. Elle s'engage pour la préservation du patrimoine naturel et culturel, pour le renforcement de la diversité locale et pour des solutions communes aux défis transfrontaliers de l'Arc alpin. www.cipra.org